

GROUPE AIR FRANCE-KLM

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

1^{er} janvier 2023 - 30 juin 2023

Établis conformément aux principes de comptabilisation et méthodes d'évaluation des normes IFRS
adoptées par l'Union Européenne

Table des matières

États financiers consolidés	3
Compte de résultat consolidé	3
État du résultat global consolidé	4
Bilan consolidé	5
Variation des capitaux propres consolidés	7
Tableau des flux de trésorerie consolidé	8
Flux de trésorerie libre d'exploitation	9
Notes aux états financiers consolidés	10

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

Période du 1er janvier au 30 juin (en millions d'euros)	Notes	2023	2022 retraité ⁽¹⁾
Produits des activités ordinaires		13 953	11 152
Charges externes	7	(8 649)	(7 107)
Frais de personnel	8	(4 164)	(3 343)
Impôts et taxes		(93)	(80)
Autres produits et charges d'exploitation courants	9	567	530
EBITDA		1 614	1 152
Amortissements, dépréciations et provisions	10	(1 188)	(1 116)
Résultat d'exploitation courant		426	36
Cessions de matériels aéronautiques	11	28	39
Autres produits et charges non courants	11	15	(15)
Résultat des activités opérationnelles		469	60
Coût de l'endettement financier brut	12	(296)	(277)
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie	12	108	-
Coût de l'endettement financier net	12	(188)	(277)
Autres produits et charges financiers	12	14	(286)
Résultat avant impôts des entreprises intégrées		295	(503)
Impôts	13.1	(21)	278
Résultat net des entreprises intégrées		274	(225)
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		1	(1)
Résultat net		275	(226)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		15	2
Résultat net : Propriétaires de la société mère		260	(228)
Résultat net - Propriétaires de la société mère par action (en euros)			
- de base	14	0,05	(0,42)
- dilué	14	0,05	(0,42)

⁽¹⁾ Voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

Période du 1er janvier au 30 juin	Notes	2023	2022
(en millions d'euros)			
Résultat net		275	(226)
Couverture des flux de trésorerie et coût de couverture			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures et coût de couverture portée en autres éléments du résultat global		(118)	823
Variation de la juste valeur et coût de couverture transférée en résultat		37	(647)
Écart de change résultant de la conversion		1	8
Impôts différés sur les éléments recyclables du résultat global	13.2	21	(48)
Total des autres éléments recyclables du résultat global		(59)	136
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	20	51	415
Juste valeur des instruments de capitaux propres réévalués par le résultat global		3	(4)
Impôts différés sur les éléments non recyclables du résultat global	13.2	(11)	(21)
Total des autres éléments non recyclables du résultat global		43	390
Total des autres éléments du résultat global, après impôt		(16)	526
Résultat global		259	300
— Propriétaires de la société mère		244	298
— Participations ne donnant pas le contrôle		15	2

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Actif	Notes	30 juin 2023	31 décembre 2022
(en millions d'euros)			retraité ⁽¹⁾
Goodwill		225	225
Immobilisations incorporelles		1 114	1 127
Immobilisations aéronautiques	15	10 957	10 614
Autres immobilisations corporelles	15	1 389	1 375
Droits d'utilisation	17	5 480	5 428
Titres mis en équivalence		121	120
Actifs de retraite	20	83	39
Autres actifs financiers non courants		1 443	1 184
Actifs financiers dérivés non courants		159	262
Impôts différés	13	714	714
Autres actifs non courants		76	78
Actif non courant		21 761	21 166
Autres actifs financiers courants		621	620
Actifs financiers dérivés courants		214	327
Stocks et en-cours		754	723
Créances clients		1 983	1 785
Autres actifs courants		1 132	979
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	6 169	6 626
Actifs détenus en vue de la vente		82	79
Actif courant		10 955	11 139
Total actif		32 716	32 305

⁽¹⁾ Voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilan consolidé (suite)

Passif et capitaux propres	Notes	30 juin 2023	31 décembre 2022
<i>(en millions d'euros)</i>			
Capital	19.1	2 571	2 571
Primes d'émission et de fusion		5 217	5 217
Actions d'autocontrôle		(25)	(25)
Titres subordonnés à durée indéterminée	19.2	1 048	933
Réserves et résultat		(11 582)	(11 700)
Capitaux propres - Part attribuable aux propriétaires de la société mère		(2 771)	(3 004)
Titres subordonnés à durée indéterminée	19.2	524	510
Réserves et résultat		16	14
Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle		540	524
Capitaux propres		(2 231)	(2 480)
Provisions retraite	20	1 661	1 634
Passifs et provisions de restitution pour avions loués et autres provisions non courants	21	3 885	4 149
Passifs financiers non courants	22	8 225	9 657
Dettes de loyers non courantes	17	3 227	3 318
Passifs financiers dérivés non courants		39	21
Impôts différés	13	9	1
Autres passifs non courants	24	1 696	2 343
Passif non courant		18 742	21 123
Passifs et provisions de restitution pour avions loués et autres provisions courants	21	847	740
Passifs financiers courants	22	675	896
Dettes de loyers courantes	17	819	834
Passifs financiers dérivés courants		143	83
Dettes fournisseurs		2 576	2 424
Titres de transport émis et non utilisés		5 500	3 725
Programme de fidélisation		884	900
Autres passifs courants	24	4 755	4 057
Concours bancaires	18	6	3
Passif courant		16 205	13 662
Total passif		34 947	34 785
Total capitaux propres et passifs		32 716	32 305

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Part attribuable aux propriétaires de la société mère					Participations ne donnant pas le contrôle			Total	
		Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Titres subordonnés à durée indéterminée	Réserves et résultat	Capitaux propres	Titres subordonnés à durée indéterminée	Réserves et résultat		Capitaux propres
31 décembre 2021	642 634 034	643	4 949	(25)	3 151	(12 542)	(3 824)	-	8	8	(3 816)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	526	526	-	-	-	526
Résultat de la période		-	-	-	-	(228)	(228)	-	2	2	(226)
Résultat global		-	-	-	-	298	298	-	2	2	300
Augmentation de capital	1 927 902 102	1 928	268	-	-	-	2 196	-	-	-	2 196
Titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	-	(1 631)	-	(1 631)	-	-	-	(1 631)
Coupons sur titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	-	(131)	(105)	(236)	-	-	-	(236)
30 juin 2022	2 570 536 136	2 571	5 217	(25)	1 389	(12 349)	(3 197)	-	10	10	(3 187)
31 décembre 2022	2 570 536 136	2 571	5 217	(25)	933	(11 700)	(3 004)	510	14	524	(2 480)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(16)	(16)	-	-	-	(16)
Résultat de la période		-	-	-	-	260	260	-	15	15	275
Résultat global		-	-	-	-	244	244	-	15	15	259
Achat d'actions propres		-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Paiement fondé sur des actions		-	-	1	-	(1)	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	-	133	-	133	-	-	-	133
Coupons sur titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	-	(18)	(34)	(52)	14	(14)	-	(52)
Dividendes payés ⁽¹⁾		-	-	-	-	(90)	(90)	-	-	-	(90)
Autres		-	-	-	-	(1)	(1)	-	1	1	-
30 juin 2023	2 570 536 136	2 571	5 217	(25)	1 048	(11 582)	(2 771)	524	16	540	(2 231)

⁽¹⁾ Au cours du premier semestre 2023 et dans le contexte de la sortie du Groupe du cadre temporaire lié à la Covid-19 de l'Union Européenne, le Groupe a payé une compensation à l'État français pour un montant total de 90 millions d'euros, requise au titre des actions souscrites en avril 2021. Ce paiement a été assimilé à un paiement de dividende et a donc été comptabilisé au sein des capitaux propres du Groupe conformément aux principes IFRS.

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Période du 1 janvier au 30 juin (en millions d'euros)	Notes	2023	2022 retraité ⁽¹⁾
Résultat net		275	(226)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	10	1 188	1 116
Dotations nettes aux provisions financières	12	100	69
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels		(49)	(40)
Résultats non monétaires sur instruments financiers		(5)	(20)
Écart de change non réalisé		(73)	240
Résultats des sociétés mises en équivalence		(1)	1
Impôts différés	13	19	(282)
Pertes de valeur		2	17
Autres éléments non monétaires		(152)	(117)
Capacité d'autofinancement		1 304	758
(Augmentation) / diminution des stocks		(33)	(79)
(Augmentation) / diminution des créances clients		(167)	(437)
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		115	971
Augmentation / (diminution) des billets émis non utilisés		1 757	2 276
Variation des autres actifs et autres passifs		(130)	97
Variation du besoin en fonds de roulement		1 542	2 828
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation		2 846	3 586
Acquisition de filiales et participations avec prise de contrôle, achats de parts dans les sociétés non contrôlées		(2)	-
Investissements corporels et incorporels	16	(1 396)	(1 457)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	11	211	476
Dividendes reçus		2	1
Diminution (augmentation) nette des placements de plus de 3 mois		(52)	6
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 237)	(974)
Augmentation de capital	19.1	-	1 551
Paiements pour acquérir des actions d'autocontrôle		(1)	-
Émission de titres subordonnés	19.2	728	-
Remboursement de titres subordonnés	19.2	(595)	(993)
Coupons sur titres subordonnés	19.2	(52)	(229)
Émission de nouveaux emprunts	22	1 558	552
Remboursement d'emprunts	22	(2 969)	(1 415)
Paiements de dettes de loyers		(421)	(442)
Nouveaux prêts		(306)	(175)
Remboursement des prêts		104	16
Dividendes distribués		(90)	-
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		(2 044)	(1 135)
Effets des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants (nets de la trésorerie acquise ou cédée)		(25)	40
Variation de la trésorerie nette		(460)	1 517
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à l'ouverture	18	6 623	6 654
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à la clôture	18	6 163	8 171
Impôts sur les bénéfices (payés) / remboursés (flux provenant de l'exploitation)		(61)	50
Intérêts payés (flux provenant de l'exploitation)		(475)	(291)
Intérêts perçus (flux provenant de l'exploitation)		91	(8)

⁽¹⁾ Voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Flux de trésorerie libre d'exploitation

Période du 1 janvier au 30 juin	Notes	2023	2022
(en millions d'euros)			retraité ⁽¹⁾
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation		2 846	3 586
Investissements corporels et incorporels	16	(1 396)	(1 457)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		211	476
Flux de trésorerie libre d'exploitation	23	1 661	2 605
Paiements de dettes de loyers		(421)	(442)
Flux de trésorerie libre d'exploitation ajusté		1 240	2 163

⁽¹⁾ Voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Note 1	Description de l'activité	11
Note 2	Retraitement des comptes 2022	11
Note 3	Événements significatifs	12
Note 4	Règles et méthodes comptables	14
Note 5	Évolution du périmètre de consolidation	14
Note 6	Informations sectorielles	14
Note 7	Charges externes	18
Note 8	Frais de personnel et effectifs	18
Note 9	Autres produits et charges d'exploitation courants	19
Note 10	Amortissements, dépréciations et provisions	19
Note 11	Cessions de matériels aéronautiques et autres produits et charges non courants	20
Note 12	Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers	21
Note 13	Impôts	22
Note 14	Résultat net - part du groupe par action	23
Note 15	Immobilisations corporelles	24
Note 16	Investissements corporels et incorporels	25
Note 17	Droits d'utilisation et dettes de loyers	25
Note 18	Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires	26
Note 19	Capitaux propres	26
Note 20	Provisions et actifs de retraites	27
Note 21	Passifs et provisions de restitution pour avions loués et autres provisions	28
Note 22	Passifs financiers	31
Note 23	Dettes nettes	33
Note 24	Autres passifs	34
Note 25	Commande de matériels aéronautiques	34
Note 26	Parties liées	35

NOTE 1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le terme « Air France - KLM » utilisé ci-après fait référence à la société holding Air France - KLM SA régie par le droit français. Le terme « Groupe » concerne l'ensemble économique composé d'Air France - KLM et de ses filiales. Le Groupe dont le siège social est situé en France, constitue un des plus grands groupes aériens mondiaux.

Son activité principale Réseau se compose du transport aérien de passagers sur vols réguliers et du cargo. Les activités du Groupe incluent également la maintenance aéronautique, le transport de passagers sur vols

«Loisirs» (Transavia) et toute autre activité en relation avec le transport aérien.

La société anonyme Air France - KLM, domiciliée au 7, rue du cirque 75008 Paris - France, est l'entité consolidante du groupe Air France - KLM. Air France - KLM est coté à Paris (Euronext) et Amsterdam (Euronext).

La monnaie de présentation du Groupe, qui est également la monnaie fonctionnelle d'Air France - KLM, est l'euro.

NOTE 2 RETRAITEMENT DES COMPTES 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les compagnies aériennes européennes sont soumises aux réglementations du marché des ETS ("Emission Trading Scheme") pour tous les vols à destination et au départ de l'Espace économique européen.

En outre et depuis le 1^{er} janvier 2020, Air France compense l'intégralité des émissions de CO₂ de ses clients sur les lignes domestiques en France.

Jusqu'au 31 décembre 2022 et comme décrit dans la Note 4.23 "Droit d'émission de gaz à effet de serre" des notes aux états financiers consolidés 2022, le Groupe reconnaissait au titre des mécanismes de compensation des émissions de CO₂ :

- à l'actif, les quotas de CO₂ attribués gratuitement par l'État et achetés sur le marché pour compenser les émissions en immobilisations incorporelles non amortissables. Leur acquisition était présentée au sein du flux d'investissements dans le tableau des flux de trésorerie consolidé ;
- au compte de résultat, une charge pour couvrir son obligation de restitution des droits correspondant à ses émissions de la période dans la ligne des "autres produits et charges d'exploitation courants" du compte de résultat consolidé. Non monétaire, cette charge était retraitée dans les "autres éléments non monétaires" du tableau de flux de trésorerie et n'impactait pas les flux opérationnels ;
- au passif, une provision pour risques et charges afin de couvrir le coût des quotas à restituer au titre des émissions réalisées à la clôture.

A compter du 1^{er} janvier 2023, en l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre et considérant les compensations de CO₂ comme une charge opérationnelle liée aux dépenses de carburant, le Groupe estime que le flux opérationnel est le plus représentatif de cette sortie de ressource. Le Groupe a ainsi décidé d'ajuster son traitement comptable tel que décrit ci-dessous :

- les quotas de CO₂ attribués gratuitement par l'État et acquis sur le marché comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles seront désormais présentés dans les lignes des "autres actifs" du bilan consolidé et en flux opérationnel dans le tableau des flux de trésorerie ;
- la charge correspondant à l'obligation de restitution de la période sera intégrée dans la ligne des "charges externes" du compte de résultat consolidé ;
- l'obligation de restitution évaluée au coût d'acquisition à hauteur des droits acquis - y compris les quotas gratuits - et à la valeur de marché à hauteur des droits restants à acquérir reste présentée en provision pour risques et charges.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière rétrospective sur les informations financières présentées au cours des périodes précédentes conformément à IAS 8 "Méthodes Comptables, Changements d'Estimations Comptables et Erreurs".

Les impacts sur la période comparative et pour les postes des états financiers primaires impactés par ce changement de méthode sont détaillés ci-dessous :

Impacts sur le compte de résultat consolidé

Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2022 (en millions d'euros)	Comptes publiés	Changement de méthode	Comptes retraités
Charges externes	(7 080)	(27)	(7 107)
Autres produits et charges d'exploitation courants	503	27	530

Impacts sur le tableau des flux de trésorerie consolidé

Période du 1er janvier au 30 juin 2022 (en millions d'euros)	Comptes publiés	Changement de méthode	Comptes retraités
Autres éléments non monétaires	(90)	(27)	(117)
Variation des autres actifs et autres passifs	104	(7)	97
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	3 620	(34)	3 586
Investissements corporels et incorporels	(1 491)	34	(1 457)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 008)	34	(974)

Impacts sur le bilan consolidé

Bilan au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Comptes publiés	Changement de méthode	Comptes retraités
Immobilisations incorporelles	1 337	(210)	1 127
Autres actifs non courants	-	78	78
Autres actifs courants	847	132	979

Dépendamment de la date de restitution envisagée des quotas de CO₂, ceux-ci sont comptabilisés au sein des "autres actifs non courants" ou des "autres actifs courants", conformément à IAS 1. Le bilan consolidé retraité 2022 a été ajusté au cours du second trimestre 2023 et ne correspond plus aux données publiées dans

l'information financière consolidée intermédiaire non audité du 31 mars 2023 afin de refléter cette classification comptable pour la période comparative de décembre 2022.

NOTE 3 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

3.1 Événements significatifs intervenus au cours de la période

Émission d'obligations liées au développement durable pour un montant de 1 milliard d'euros

Le 9 janvier 2023, Air France-KLM a placé sa première émission d'obligations liées au développement durable, pour un montant nominal de 1 milliard d'euros. Ce financement est lié à l'objectif du Groupe de réduire, d'ici 2025, de 10% par rapport à 2019, ses émissions de gaz à effet de serre relatives au kérosène par revenu/tonne/kilomètre, dans le cadre de l'objectif 2030 approuvé par SBTi.

L'émission est composée de deux tranches :

- 500 millions d'euros avec une maturité au 31 mai 2026 et un coupon de 7,250% et
- 500 millions d'euros avec une maturité au 31 mai 2028 et un coupon de 8,125%.

Elle est comptabilisée dans les passifs financiers non courants au bilan au 30 juin 2023.

Remboursement par anticipation de 2,5 milliards d'euros du prêt garanti par l'État français

Le 15 mars 2023, Air France-KLM a entièrement remboursé les 2,5 milliards d'euros d'encours restants sur

le montant initial de 4 milliards d'euros de prêt garanti par l'État Français, accordé pendant la crise de la Covid-19.

Pour ce faire, le Groupe a utilisé le produit de 1 milliard d'euros de l'émission d'obligations liées au développement durable et 1,5 milliard d'euros de sa trésorerie disponible.

Évolution des titres subordonnés détenus par l'État français

Respectivement le 17 mars et le 19 avril 2023, Air France-KLM a remboursé le solde des titres subordonnés détenus par l'État français en vertu du cadre temporaire lié à la Covid-19 pour un montant de 320 millions d'euros et un montant de 317 millions d'euros (incluant les coupons courus).

Le Groupe a également procédé au paiement de la compensation de l'État français requise au titre des actions souscrites en avril 2021, pour un montant de 90 millions d'euros.

En parallèle, le Groupe a refinancé 320 millions d'euros le 17 mars 2023 et 407 millions d'euros le 19 avril 2023 par l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée auprès de l'État français qualifiés d'aide compensatoire, pour Air France, des dommages subis du fait de la Covid-19 entre le 17 mars et le 30 juin 2020. Ces

nouveaux titres subordonnés non soumis à des contraintes sont assortis de conditions financières similaires à ceux remboursés le même jour, avec une date de non-remboursement et une augmentation du taux d'intérêt différées de deux ans supplémentaires (soit en mars 2029).

Ces titres subordonnés sont comptabilisés en capitaux propres au 30 juin 2023.

Vol AF447 Rio-Paris

Air France a été mis en examen le 28 mars 2011, au lendemain de la mise en examen d'Airbus, pour homicides involontaires lors de l'accident de l'AF447 Rio-Paris du 1^{er} juin 2009.

Une ordonnance de non-lieu en faveur d'Air France et d'Airbus a été rendue le 4 septembre 2019 par les juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Le Ministère public et la plupart des parties civiles ont fait appel de cette décision, la chambre d'instruction de la Cour d'appel s'étant prononcée le 12 mai 2021 en faveur d'un renvoi d'Airbus et Air France devant la chambre correctionnelle du Tribunal Judiciaire de Paris.

Le procès pénal a eu lieu du 10 octobre au 8 décembre 2022 devant le Tribunal Correctionnel de Paris. Après un réquisitoire de relaxe du Ministère public, le Tribunal a rendu un jugement de relaxe le 17 avril 2023 fondé sur l'absence de lien de causalité entre les fautes retenues et l'accident. Le 27 avril 2023, le Parquet général a interjeté appel de cette décision, Airbus et Air France ont à leur tour fait appel de la décision pour contester les fautes respectives qui leur étaient reprochées.

Les audiences d'Appel devraient intervenir dans un délai de 12 à 18 mois.

Signature de deux lignes de crédit renouvelables ("RCF") liées au développement durable pour un montant total de 2,2 milliards d'euros

Le 18 avril 2023, Air France-KLM, Air France et KLM ont signé deux lignes de crédit renouvelables liées au

développement durable avec un pool d'institutions financières internationales, pour un montant total de 2,2 milliards d'euros.

Pour chaque ligne de crédit, un ensemble d'indicateurs de performance en matière de développement durable a été intégré au coût de financement. Ceux-ci sont conformes à l'engagement d'Air France-KLM et de ses compagnies aériennes en faveur du développement durable et d'une décarbonation progressive de leurs activités. Les deux lignes de crédit comprennent un mécanisme d'ajustement de la marge de crédit (à la hausse ou à la baisse) conditionné par l'atteinte de chacun de ces indicateurs de performance (la réduction des émissions unitaires de CO₂, l'augmentation de la part du carburant d'aviation durable, entre autres).

Air France-KLM et Air France

Air France-KLM et Air France, en qualité de co-emprunteurs, ont signé une ligne de crédit liée au développement durable de 1,2 milliard d'euros.

Cette nouvelle ligne de crédit, dont l'échéance initiale est fixée à 2026, est assortie de deux options d'extension d'un an et prévoit une clause accordéon de 100 millions d'euros à la discrétion des prêteurs pendant un an à compter de la date de signature.

KLM

KLM a signé une ligne de crédit de 1 milliard d'euros indexée sur des indicateurs de performance ESG ("Environmental, Social and Governance").

Cette nouvelle ligne de crédit, dont l'échéance initiale est fixée à 2027, est assortie de deux options d'extension d'un an et prévoit une clause accordéon de 200 millions d'euros à la discrétion des prêteurs.

Cette ligne remplace à la fois le prêt direct accordé par l'État néerlandais et la facilité de crédit garantie par l'État néerlandais, qui ont tous deux été annulés par KLM.

3.2 Événements postérieurs à la clôture

Regroupement des actions d'Air France-KLM et réduction de capital

Le 12 juillet 2023, le groupe Air France-KLM a annoncé la mise en œuvre du regroupement des actions composant son capital et la réduction de capital par voie de diminution de la valeur nominale des actions décidée par le Conseil d'administration réuni le 4 juillet 2023 conformément aux trente-sixième et trente-septième résolutions à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2023.

Regroupement des actions

Le regroupement se traduira par l'attribution de 1 action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 10 euros contre 10 actions ordinaires anciennes d'une valeur nominale de 1 euro et par la division par 10 du nombre des actions en circulation. Les opérations de regroupement débuteront le 31 juillet 2023, une période d'échange étant

ouverte à compter de cette date et jusqu'au 30 août 2023 inclus.

Réduction de capital

A compter du 31 août 2023, la valeur nominale de chaque action de la Société sera ramenée de 10 euros à 1 euro, soit une réduction de 9 euros par action. Le montant de cette réduction de capital sera affecté au compte "prime d'émission".

Après la réduction de capital, la valeur nominale des nouvelles actions sera identique à la valeur nominale des actions actuelles (avant le regroupement des actions).

Accord entre Air France-KLM et Apollo Global Management concernant un financement de 500 millions d'euros

Le 14 juillet 2023, Air France-KLM et Apollo Global Management ont signé un accord définitif permettant à des fonds et entités gérés par Apollo de réaliser un

financement de 500 millions d'euros dans une filiale opérationnelle d'Air France qui détiendra un ensemble de composants dédiés aux activités d'ingénierie et de maintenance d'Air France.

En vertu de cet accord, Apollo souscrita à des obligations perpétuelles émises par cette filiale opérationnelle et ce financement sera comptabilisé comme des fonds propres conformément aux principes IFRS.

Les obligations perpétuelles porteront un intérêt de 6,9% au cours des trois premières années. Des augmentations progressives et un plafond seront appliqués ensuite.

Air France aura la possibilité de rembourser les obligations à tout moment au-delà de la troisième année.

NOTE 4 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Air France-KLM au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers consolidés et qui étaient d'application obligatoire à cette date.

Les états financiers consolidés semestriels résumés au 30 juin 2023 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les principes comptables appliqués pour les états financiers consolidés semestriels résumés au 30 juin 2023 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2022, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les amendements applicables au Groupe à compter du 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

- amendement à IAS 1 concernant la présentation des méthodes comptables significatives dans les états financiers,

- amendement à IAS 8 concernant la définition des estimations comptables,
- amendement à IAS 12 concernant l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction.

Ces amendements n'ont pas d'impacts significatifs pour le groupe.

L'étude de l'impact du changement législatif sur l'âge de la retraite en France est en cours de réalisation. L'impact attendu est non significatif aux bornes du Groupe.

Enfin, le Groupe est concerné par l'application de Pilier 2 et a engagé des travaux pour évaluer l'impact.

Les états financiers consolidés semestriels résumés au 30 juin 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 juillet 2023.

NOTE 5 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Aucune acquisition ni cession significative n'a eu lieu au cours des périodes closes les 30 juin 2023 et 2022.

NOTE 6 INFORMATIONS SECTORIELLES

Information par secteur d'activité (note 6.1)

L'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité exécutif, principal décideur opérationnel du Groupe.

Le Groupe est organisé autour des secteurs suivants :

Réseau : Les revenus de ce secteur qui comprend le passage réseau et le cargo proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du Groupe hors Transavia, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Ils incluent également les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages,

les revenus de l'assistance aéroportuaire fournie par le Groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information, ainsi que les opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du Groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du cargo correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs et aux transports de marchandises effectués pour le Groupe par des compagnies aériennes tierces.

Maintenance : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

Transavia : Les revenus de ce secteur proviennent de l'activité de transport « loisir » de passagers réalisée par Transavia.

Autres : Les revenus de ce secteur proviennent de diverses prestations fournies par le Groupe, non couvertes par les trois autres secteurs précités.

Les résultats alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe ou qui peuvent être alloués de façon raisonnable à ces segments d'activité. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent principalement à l'EBITDA, au résultat d'exploitation courant et au résultat des activités opérationnelles. Les autres éléments du compte de résultat sont regroupés dans la colonne « non répartis ».

Les transactions intersecteurs sont effectuées et valorisées à des conditions normales de marché.

Information par secteur géographique (note 6.2)

Activité par zone d'origine des ventes (note 6.2.1)

Le chiffre d'affaires externe du Groupe par origine des ventes est ventilé en quatre zones géographiques :

- France, dont départements français d'Outre-Mer ;
- Benelux, dont Caraïbes néerlandaises et Surinam ;
- Europe (hors France et Benelux) ;
- Reste du monde.

Activité par zone de destination (note 6.2.2)

Le chiffre d'affaires externe du transport aérien du Groupe par zones de destination est ventilé en sept secteurs géographiques :

- France métropolitaine ;
- Europe (hors France) et Afrique du Nord ;
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan indien ;
- Afrique (hors Afrique du Nord), Moyen-Orient ;
- Amérique du Nord, Mexique ;
- Amérique du Sud (hors Mexique) ;
- Asie et Nouvelle Calédonie.

6.1 Informations par secteur d'activité

Période close au 30 juin 2023	Réseau	Maintenance	Transavia	Autres	Non-répartis	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires total	12 108	1 981	1 089	125	-	15 303
Chiffre d'affaires intersecteurs	(13)	(1 228)	-	(110)	-	(1 351)
Chiffre d'affaires externe	12 095	753	1 089	15	-	13 952
Autres produits de l'activité	-	-	-	1	-	1
Produits des activités ordinaires	12 095	753	1 089	16	-	13 953
EBITDA	1 482	188	(61)	5	-	1 614
Résultat d'exploitation courant	542	62	(172)	(6)	-	426
Résultat des activités opérationnelles	575	61	(170)	3	-	469
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	1	3	-	(3)	-	1
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(174)	(174)
Impôts	-	-	-	-	(21)	(21)
Résultat net	576	64	(170)	-	(195)	275

Période close au 30 juin 2022 (en millions d'euros)	Réseau	Maintenance	Transavia	Autres	Non-répartis	Total
Chiffre d'affaires total	9 665	1 742	850	105	-	12 362
Chiffre d'affaires intersecteurs	(18)	(1 100)	-	(92)	-	(1 210)
Produits des activités ordinaires	9 647	642	850	13	-	11 152
EBITDA	943	196	1	12	-	1 152
Résultat d'exploitation courant	43	101	(110)	2	-	36
Résultat des activités opérationnelles	75	100	(110)	(5)	-	60
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	2	-	(3)	-	(1)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(563)	(563)
Impôts	-	-	-	-	278	278
Résultat net	75	102	(110)	(8)	(285)	(226)

6.2 Informations par secteur géographique

6.2.1 Activité par zone d'origine des ventes

Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

Période close au 30 juin 2023 (en millions d'euros)	France, dont départements français d'outremer	Benelux, dont Caraïbes néerlandaises et Surinam	Europe (hors France et Benelux)	Reste du monde	Total
Transport	3 249	1 328	2 510	4 498	11 585
Autres recettes ⁽¹⁾	194	102	89	125	510
Total Réseau	3 443	1 430	2 599	4 623	12 095
Transport	414	573	98	25	1 110
Autres recettes ⁽¹⁾	(6)	(14)	(1)	-	(21)
Total Transavia	408	559	97	25	1 089
Maintenance	353	327	17	56	753
Autres	3	10	2	-	15
Total	4 207	2 326	2 715	4 704	13 952

⁽¹⁾ Cette ligne inclut les indemnités versées aux clients conformément au règlement EU261

Période close au 30 juin 2022	France, dont départements français d'outremer	Benelux, dont Caraïbes néerlandaises et Surinam	Europe (hors France et Benelux)	Reste du monde	Total
(en millions d'euros)					
Transport	2 662	1 152	2 179	3 214	9 207
Autres recettes ⁽¹⁾	146	109	73	112	440
Total Réseau	2 808	1 261	2 252	3 326	9 647
Transport	290	485	73	15	863
Autres recettes ⁽¹⁾	(4)	(8)	(1)	-	(13)
Total Transavia	286	477	72	15	850
Maintenance	315	262	12	53	642
Autres	3	9	1	-	13
Total	3 412	2 009	2 337	3 394	11 152

⁽¹⁾ Cette ligne inclut les indemnités versées aux clients conformément au règlement EU261

6.2.2 Activité par zone de destination

Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

Période close au 30 juin 2023	France métropolitaine	Europe (hors France) Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique (hors Afrique du Nord) Moyen-Orient	Amérique du Nord, Mexique	Amérique du Sud, hors Mexique	Asie Nouvelle-Calédonie	Total
(en millions d'euros)								
Réseau	692	2 712	934	1 548	2 818	1 335	1 547	11 585
Transavia	66	954	-	89	-	-	-	1 110
Total Transport	758	3 666	934	1 637	2 818	1 335	1 547	12 695

Période close au 30 juin 2022	France métropolitaine	Europe (hors France) Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique (hors Afrique du Nord) Moyen-Orient	Amérique du Nord, Mexique	Amérique du Sud, hors Mexique	Asie Nouvelle-Calédonie	Total
(en millions d'euros)								
Réseau	580	2 089	856	1 291	2 338	1 092	961	9 207
Transavia	56	757	-	50	-	-	-	863
Total Transport	636	2 846	856	1 341	2 338	1 092	961	10 070

NOTE 7 CHARGES EXTERNES

Période du 1 janvier au 30 juin (en millions d'euros)	2023	2022 retraité ⁽¹⁾
Carburant avions (incluant carburant d'aviation durable)	3 442	2 858
Quotas de CO ₂	81	27
Affrètements aéronautiques	243	193
Redevances aéronautiques	919	784
Commissariat	393	319
Achat d'assistance en escale	894	722
Achats et consommations d'entretien aéronautique	1 245	1 118
Frais commerciaux et de distribution	516	384
Autres frais	916	702
Total	8 649	7 107

⁽¹⁾ Voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une partie des charges externes (notamment les coûts de carburant avions, achats et consommations d'entretien aéronautique) est

soumise à la variation du cours du dollar US. Les couvertures associées sont présentées en Note 9 « Autres produits et charges d'exploitation courants ».

NOTE 8 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Frais de personnel

Période du 1 janvier au 30 juin (en millions d'euros)	2023	2022
Salaires et traitements	2 880	2 441
Autres charges sociales	525	447
Charges de retraite à cotisations définies	428	383
Charges de retraite à prestations définies	71	68
Coûts du personnel intérimaire	110	76
Charge d'intéressement	81	–
Mesures transitoires d'urgence pour l'emploi durable (NOW)	–	(138)
Autres	69	66
Total	4 164	3 343

Le Groupe verse des cotisations pour un régime de retraite multi-employeurs en France, la CRPN (Caisse de retraite du personnel navigant). Ce plan multi-employeur étant assimilé à un plan d'État, il est comptabilisé en tant que régime à cotisations définies en « charges de retraite à cotisations définies ».

Suite aux impacts de la crise sanitaire de la Covid-19, les principales filiales françaises du groupe Air France ont mis en œuvre des mesures d'activité partielle pour leurs salariés, à partir du 23 mars 2020. Au 30 juin 2022,

l'impact de ces mesures s'élevait à 116 millions d'euros. Ces mesures ont pris fin à la fin de l'année 2022.

La ligne « Mesures transitoires d'urgence pour l'emploi durable (NOW) » correspondait à la compensation reçue de l'État Néerlandais par le groupe KLM pour les charges de personnel pendant la période du 1er janvier jusqu'au 31 mars 2022. En effet, en raison de la reprise d'activité, le gouvernement néerlandais a mis fin à ce programme au 31 mars 2022. Cette compensation s'élevait à (138) millions d'euros sur la période du 1er janvier au 30 juin 2022.

Effectifs moyens de la période

Période du 1 janvier au 30 juin	2023	2022 ⁽¹⁾
Pilotes	8 436	8 112
Personnel navigant commercial	21 542	20 262
Personnel au sol	44 602	43 610
Personnel intérimaire	2 193	1 735
Total	76 773	73 719

⁽¹⁾ Hors effet de l'activité partielle.

NOTE 9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION COURANTS

Période du 1 janvier au 30 juin (en millions d'euros)	2023	2022 retraité ⁽¹⁾
Production capitalisée	534	500
Exploitation conjointe de lignes passage et cargo	(21)	1
Couverture sur flux d'exploitation (change)	45	37
Autres	9	(8)
Total	567	530

⁽¹⁾ Voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

NOTE 10 AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

Période du 1 janvier au 30 juin (en millions d'euros)	2023	2022
Amortissements		
Immobilisations incorporelles	81	91
Immobilisations aéronautiques	539	551
Autres immobilisations corporelles	88	89
Droits d'utilisation	590	580
Sous total	1 298	1 311
Dépréciations et provisions		
Stocks	-	(12)
Créances	(9)	(55)
Provisions	(101)	(128)
Sous total	(110)	(195)
Total	1 188	1 116

Sans remettre en cause l'objectif d'atteindre 64% d'avions nouvelle génération dans la flotte d'ici 2028, le Groupe a décidé d'étendre la durée d'amortissement de sa flotte de Boeing B777-300 de 20 à 25 ans, générant une réduction de la charge d'amortissement de 41 millions

d'euros sur la période close au 30 juin 2023.

Les mouvements au bilan du poste « provisions » sont détaillés dans la Note 21.

NOTE 11 CESSIONS DE MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

Période du 1 janvier au 30 juin (en millions d'euros)	2023	2022
Cession-bail	6	38
Autres cessions aéronautiques	22	1
Cessions de matériel aéronautiques	28	39
Charges de restructuration	(2)	5
Dépréciation de flottes	(2)	(17)
Autres cessions d'actifs	21	1
Autres	(2)	(4)
Autres produits et charges non courants	15	(15)

Période close au 30 juin 2023

Cessions de matériel aéronautiques

L'impact des cessions-bail sur avions (« sales and leaseback ») s'est traduit par un produit de 6 millions d'euros en compte de résultat et un produit de cession en tableau des flux de trésorerie de 150 millions d'euros au 30 juin 2023.

Autres cessions aéronautiques

L'impact des autres cessions aéronautiques s'explique essentiellement par une opération de refinancement réalisée sur un B777 chez KLM ayant généré un produit de 20 millions d'euros au 30 juin 2023.

Autres cessions d'actifs

Cette ligne correspond au résultat de cession de slots à l'aéroport Heathrow à la compagnie aérienne Virgin Atlantic par KLM pour 11 millions d'euros et à la cession d'un centre de données chez KLM pour un montant de 10 millions d'euros.

Période close au 30 juin 2022

Cessions de matériel aéronautiques

L'impact des cessions-bail sur avions (« sales and leaseback ») s'était traduit par un produit de 38 millions d'euros en compte de résultat et un produit de cession en tableau des flux de trésorerie de 438 millions d'euros au 30 juin 2022.

Dépréciations de flottes

Cette ligne comprenait principalement la différence entre le plan d'amortissements initial et les amortissements accélérés liée à la sortie anticipée des CRJ de la flotte de Hop! pour (8) millions d'euros. Les pentes d'amortissements avaient été revues afin que la valeur nette comptable à la date de sortie des avions prévus pour 2022 converge vers la valeur estimée de réalisation. Au 30 juin 2022, 9 CRJ étaient encore dans la flotte du Groupe (4 CRJ encore en flotte au 30 juin 2023).

NOTE 12 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Période du 1 janvier au 30 juin (en millions d'euros)	2023	2022
Produits des valeurs mobilières de placement	60	(11)
Autres produits financiers	48	11
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie	108	-
Intérêts sur passifs financiers	(275)	(150)
Intérêts sur dettes de loyers	(132)	(128)
Intérêts intercalaires capitalisés	20	14
Autres éléments non monétaires	86	(8)
Autres charges financières	5	(5)
Coût de l'endettement financier brut	(296)	(277)
Coût de l'endettement financier net	(188)	(277)
Résultat de change	112	(236)
Instruments financiers	5	20
Dotation nette aux provisions	(3)	(4)
Désactualisation des provisions	(96)	(66)
Autres	(4)	-
Autres produits et charges financiers	14	(286)
Total	(174)	(563)

Coût de l'endettement financier net

Les produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués des produits d'intérêts des valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers ainsi que du résultat net sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Au 30 juin 2023, le prêt garanti par l'État français a été remboursé en totalité (voir Note 3.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période"), générant un impact net positif de 10 millions d'euros en résultat financier. Il se compose d'une charge de (96) millions d'euros au titre de la garantie due contractuellement, comptabilisée dans la ligne des "Intérêts sur passifs financiers" et d'un produit 106 millions d'euros, lié à l'application de la méthodologie du coût amorti au taux d'intérêt effectif, comptabilisé dans la ligne "Autres éléments non monétaires".

Résultat de change

Au 30 juin 2023, le résultat de change inclut principalement un gain de change latent de 73 millions d'euros composée principalement :

- d'un gain de 61 millions d'euros sur les passifs et provisions de restitution des avions loués en dollar US ;

- d'un gain de 27 millions d'euros sur la dette nette dont une perte de (26) millions d'euros au titre du dollar US et un gain de 67 millions d'euros au titre du yen japonais.

Au 30 juin 2022, le résultat de change incluait principalement une perte de change latent de (267) millions d'euros composée principalement d'une perte de (281) millions d'euros sur les passifs et provisions de restitution des avions loués en dollar US.

Désactualisation des provisions

Le taux utilisé pour désactualiser les passifs et provisions de restitution pour avions loués non courants s'élève à 5,5% en 2023 contre 3,6% en 2022 (voir Note 21.1.1 "Passifs et provisions de restitution pour avions loués").

NOTE 13 IMPÔTS

13.1 Charge d'impôt

La charge d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

Période du 1 janvier au 30 juin (en millions d'euros)	2023	2022
(Charge) / produit d'impôt courant et autres taxes	(2)	(4)
Variation des différences temporaires	5	(12)
(Utilisation / désactivation) / activation des déficits fiscaux	(24)	294
(Charge) / produit d'impôt différé	(19)	282
Total	(21)	278

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

Groupe fiscal français

En France, le taux d'impôt sur les sociétés, y compris contribution additionnelle, est à 25,83% en 2023. Les déficits sont indéfiniment reportables. Toutefois, le montant des déficits fiscaux imputables chaque année est limité à hauteur de 50% du montant du bénéfice de la période au-delà du premier million d'euros. Le recouvrement des impôts différés actifs activés correspond à un horizon de 5 ans sur le périmètre fiscal français, en cohérence avec son plan stratégique.

La position d'impôts différés actifs reconnus pour pertes fiscales du groupe fiscal français est restée stable à 346 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022.

Groupe fiscal néerlandais

Aux Pays-Bas, le taux d'impôt sur les sociétés est de 25,80% en 2023. Les déficits sont indéfiniment reportables. Toutefois, le montant des déficits fiscaux imputables chaque année est limité à hauteur de 50% du montant du bénéfice de la période au-delà du premier million d'euros.

La position d'impôts différés actifs reconnus pour pertes fiscales du groupe fiscal néerlandais a été portée à 380 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre 403 millions au 31 décembre 2022) suite à l'utilisation de déficits fiscaux.

13.2 Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres (part de la société mère)

Période du 1 janvier au 30 juin (en millions d'euros)	2023	2022
Éléments recyclables du résultat global	21	(48)
Éléments non recyclables du résultat global	(11)	(21)
Instruments de capitaux propres	(1)	1
Retraites	(10)	(22)
Total	10	(69)

13.3 Taux effectif d'impôt

L'écart entre le taux d'imposition en France et le taux effectif d'impôt s'explique comme suit :

Période du 1 janvier au 30 juin	2023	2022
(en millions d'euros)		
Résultat avant impôt	295	(503)
Taux d'impôt applicable en France	25,83 %	25,83 %
Impôt théorique selon le taux d'imposition en vigueur en France	(76)	130
Différence de taux d'imposition en France/ étranger	(1)	(2)
Éléments non déductibles ou non imposables	(2)	(13)
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	52	168
Impact de la CVAE	-	(2)
Autres	6	(3)
Impôt	(21)	278
Taux d'impôt réel	7,1 %	55,3 %

Le taux d'impôt en vigueur en France à échéance 2023 s'élève à 25,83 %. Le taux d'impôt en vigueur aux Pays-Bas à échéance 2023 est de 25,80 %.

L'impôt différé a été calculé sur ces bases pour les groupes fiscaux français et néerlandais.

NOTE 14 RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux propriétaires de la société mère ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre

moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

Conformément à la norme IAS 33, le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action prend également en compte en déduction du résultat net de l'année les rémunérations dues au titre de la période aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée.

Résultats retenus pour le calcul du résultat de base par action

Période du 1 janvier au 30 juin	2023	2022
(en millions d'euros)		
Résultat net - propriétaires de la société mère	260	(228)
Coupons sur titres subordonnés à durée indéterminée	(34)	(105)
Dividende payé ⁽¹⁾	(90)	-
Résultat net de base - propriétaires de la société mère	136	(333)

(1) Au cours du premier semestre 2023 et dans le contexte de la sortie du Groupe du cadre temporaire lié à la Covid-19 de l'Union Européenne, le Groupe a payé une compensation à l'État français pour un montant total de 90 millions d'euros, requise au titre des actions souscrites en avril 2021. Ce paiement a été assimilé à un paiement de dividende et a donc été comptabilisé au sein des capitaux propres du Groupe conformément aux principes IFRS. Il a été déduit du résultat net de l'année pour le calcul du résultat par action.

Résultats retenus pour le calcul du résultat dilué par action

Période du 1 janvier au 30 juin	2023	2022
(en millions d'euros)		
Résultat net de base - propriétaires de la société mère	136	(333)
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat : intérêts versés sur les obligations convertibles et amortissements de la composante capitaux propres	15	–
Résultat net - propriétaires de la société mère (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	151	(333)

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

Période du 1er janvier au 30 juin	2023	2022
Nombre moyen pondéré :		
— d'actions ordinaires émises	2 570 536 136	802 404 926
— d'actions propres achetées dans le cadre des plans d'options d'achat	(1 152 732)	(1 116 420)
— d'autres actions propres achetées	(91 585)	(91 585)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	2 569 291 819	801 196 921
Nombre d'actions potentiellement dilutives	249 709 585	–
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	2 819 001 404	801 196 921

Au 30 juin 2023, la conversion potentielle des obligations subordonnées de dernier rang à durée indéterminée, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes représentant 199 960 702 actions et la conversion potentielle des OCEANE représentant 49 748 883 actions ainsi que les impacts de ces deux instruments sur le résultat ont été pris en compte pour déterminer le résultat dilué par action.

Au 30 juin 2022, la conversion potentielle des OCEANE qui représentait 49 748 883 actions également ainsi que

ces effets sur le résultat n'avaient, en revanche, pas été pris en compte. En effet, les actions ordinaires potentielles en découlant n'auraient pas eu pour effet de réduire le bénéfice par action ou d'augmenter la perte par action.

Au 30 juin 2023, compte tenu des éléments présentés ci-dessus, le résultat net de base par action ressort à 0,05 euro et le résultat net dilué par action ressort à 0,05 euro.

NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Immobilisations aéronautiques				Autres immobilisations corporelles				
	Avions en pleine propriété	Actifs en cours de construction	Autres	Total	Terrains et constructions	Matériels et installations	Actifs en cours de construction	Autres	Total
Valeur brute									
31 décembre 2022	16 804	1 496	2 528	20 828	2 781	1 078	132	1 033	5 024
30 juin 2023	17 194	1 611	2 647	21 452	2 801	1 077	140	1 054	5 072
Amortissements									
31 décembre 2022	(9 216)	–	(998)	(10 214)	(1 970)	(858)	–	(821)	(3 649)
30 juin 2023	(9 462)	–	(1 033)	(10 495)	(1 982)	(866)	–	(835)	(3 683)
Valeur nette									
31 décembre 2022	7 588	1 496	1 530	10 614	811	220	132	212	1 375
30 juin 2023	7 732	1 611	1 614	10 957	819	211	140	219	1 389

NOTE 16 INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements corporels et incorporels figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidé se ventilent comme suit :

Période du 1 janvier au 30 juin (en millions d'euros)	2023	2022 retraité ⁽¹⁾
Acquisition d'immobilisations aéronautiques	1 215	1 326
Acquisition d'autres immobilisations corporelles	88	51
Acquisition d'immobilisations incorporelles	76	72
Variation des passifs sur immobilisations	17	8
Total	1 396	1 457

⁽¹⁾ Voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

NOTE 17 DROITS D'UTILISATION ET DETTES DE LOYERS

Le tableau ci-dessous présente les droits d'utilisation par catégorie (en valeur nette comptable):

(en millions d'euros)	Avion	Maintenance	Terrains & constructions	Autres	Total
Valeur nette					
31 décembre 2022	2 751	2 031	599	47	5 428
30 juin 2023	2 757	2 096	572	55	5 480

Le tableau ci-dessous présente les dettes de loyers par catégorie :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023			Au 31 décembre 2022		
	Non Courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes de loyers - Avions	2 492	661	3 153	2 566	661	3 227
Dettes de loyers - Immobilier	616	93	709	628	101	729
Dettes de loyers - Autres	43	9	52	35	18	53
Dettes de loyers - Rechanges aéronautiques	76	38	114	89	35	124
Intérêts courus non échus	-	18	18	-	19	19
Total - Dettes de loyers	3 227	819	4 046	3 318	834	4 152

NOTE 18 TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET CONCOURS BANCAIRES

(en millions d'euros)	Au 30 juin	Au 31 décembre
	2023	2022
SICAV (actifs - instruments de dettes)	2 474	3 118
Dépôts (actifs - instruments de dettes) et comptes à termes	1 961	2 120
Caisses et banques	1 734	1 388
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 169	6 626
Dont montants nantis ou bloqués	-	-
Concours bancaires	(6)	(3)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires	6 163	6 623

NOTE 19 CAPITAUX PROPRES

19.1 Capital

Au 30 juin 2023, le capital social est composé de 2 570 536 136 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro. Chaque action confère un droit de vote. Cependant, depuis le 3 avril 2016, tout porteur

détenant des actions nominatives depuis au moins deux ans dispose d'un droit de vote double.

Le capital et les droits de vote se répartissent de la façon suivante :

	En % du capital		En % des droits de vote	
	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
État français	28,6	28,6	29,0	28,5
État néerlandais	9,3	9,3	10,5	10,7
CMA CGM	9,0	9,0	8,1	8,3
China Eastern Airlines	4,7	4,7	6,4	5,6
Delta Air Lines	2,9	2,9	3,9	4,0
Salariés et anciens salariés	1,2	1,2	1,5	1,6
Actions détenues par le Groupe	0,1	0,1	0,1	0,1
Public	44,2	44,2	40,5	41,2
Total	100	100	100	100

La ligne « Salariés et anciens salariés » regroupe les titres détenus par le personnel et les anciens salariés dans des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE).

Le Groupe Air France-KLM a annoncé le 12 juillet 2023 la mise en œuvre d'un regroupement des actions qui

composent son capital et une réduction de capital par voie de diminution de la valeur nominale des actions (se référer à la Note 3.2 "Événements postérieurs à la clôture").

19.2 Titres subordonnés à durée indéterminée

(en millions d'euros)		31 décembre 2022	Rembourse- ment - Nominal	Émission - Nominal	Variation monétaire - Coupons	Variation non monétaire	30 juin 2023
Titres Super Subordonnés 2021 ⁽¹⁾	Nominal	595	(595)	-	-	-	-
	Coupons	31	-	-	(42)	11	-
Titres Super Subordonnés 2023 ⁽²⁾	Nominal	-	-	728	-	-	728
	Coupons	-	-	-	-	13	13
Obligations subordonnées de dernier rang à durée indéterminée, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes	Nominal	305	-	-	-	-	305
	Coupons	2	-	-	(10)	10	2
Total Titres subordonnés à durée indéterminée - Part attribuable aux propriétaires de la société mère		933	(595)	728	(52)	34	1 048
Titres subordonnés	Nominal	497	-	-	-	-	497
	Coupons	13	-	-	-	14	27
Total Titres subordonnés - Participations ne donnant pas le contrôle		510	-	-	-	14	524
Total des flux de trésorerie			(595)	728	(52)		

(1) Le 17 mars et le 19 avril 2023, Air France-KLM a remboursé le solde des titres subordonnés détenus par l'État français (se référer à la Note 3.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période").

(2) En parallèle, le Groupe a refinancé 728 millions d'euros par l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée auprès de l'État français non soumis à des contraintes (se référer à la Note 3.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période").

NOTE 20 PROVISIONS ET ACTIFS DE RETRAITES

Au 30 juin 2023, les taux d'actualisation utilisés par les sociétés du Groupe pour le calcul des engagements de retraite à prestations définies sont les suivants :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Zone Euro - durée 10 à 15 ans	3,81 %	3,80 %
UK - durée 20 ans et plus	5,25 %	4,80 %

Les taux d'inflation utilisés sont les suivants :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Zone Euro - durée 10 à 15 ans	2,55 %	2,55 %
UK - durée 20 ans et plus	3,30 %	3,35 %

Le taux de durée dix à quinze ans concerne essentiellement les régimes situés en France.

Au 30 juin 2023, la réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies est composée de :

	30 juin 2023	30 juin 2022
Impact du changement de taux d'actualisation	29	671
Impact du changement du taux d'inflation	2	(63)
Ecart entre le rendement attendu et réel des actifs	20	(193)
Total	51	415

L'impact de la variation des taux d'actualisation sur les engagements a été calculé en utilisant les analyses de sensibilité de l'engagement de retraite à prestations définies. Celles-ci sont mentionnées dans la note 30.2 aux

états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

NOTE 21 PASSIFS ET PROVISIONS DE RESTITUTION POUR AVIONS LOUÉS ET AUTRES PROVISIONS

(en millions d'euros)	Passifs de restitution sur avions loués	Maintenance sur avions loués	Restructuration	Litiges	Provision pour restitution de quotas de CO ₂	Autres	Total
Montant au 1er janvier 2022	3 809	152	416	424	36	103	4 940
<i>Dont : non courant</i>	3 433	128	–	405	–	89	4 055
<i>courant</i>	376	24	416	19	36	14	885
Montant au 31 décembre 2022	3 836	161	192	426	142	132	4 889
<i>Dont : non courant</i>	3 496	147	–	397	–	109	4 149
<i>courant</i>	340	14	192	29	142	23	740
Montant au 30 juin 2023	3 810	169	128	414	91	120	4 732
<i>Dont : non courant</i>	3 609	149	–	31	–	96	3 885
<i>courant</i>	201	20	128	383	91	24	847

Les mouvements de provision pour litiges ainsi que des autres provisions pour risques et charges impactant le compte de résultat sont enregistrés, selon leur nature,

dans les différentes rubriques correspondantes du compte de résultat.

21.1 Provisions

21.1.1 Passifs et provisions de restitution pour avions loués

Les mouvements de passifs et provisions de restitution (réévaluation des coûts futurs et changement du taux d'actualisation) sont enregistrés dans les composants correspondant aux potentiels et travaux de remise en état des avions loués, présentés avec les droits d'utilisation. Les effets de désactualisation et de conversion des passifs et provisions de restitution en devises sont comptabilisés en « autres produits et charges financiers » (voir Note 12 "Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers").

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de ces passifs et provisions de restitution d'avions loués, déterminé sur la base d'un taux sans risque court terme augmenté d'un *spread* sur dette risquée (utilisé pour les entreprises ayant un levier financier important), est de 5,5% au 30 juin 2023 contre 3,6% au 31 décembre 2022 (voir Note 12 "Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers").

21.1.2 Provisions pour restructuration

Les mouvements de provision pour restructuration impactant le compte de résultat sont enregistrés en «autres produits et charges non courants» lorsque les effets sont significatifs (voir Note 11 “Cessions de

matériels aéronautiques et autres produits et charges non courants”).

21.1.3 Provisions pour litiges avec les tiers

Une évaluation des risques de litiges avec les tiers a été effectuée avec le concours des avocats du Groupe et des provisions ont été enregistrées lorsque les circonstances les rendaient nécessaires.

Les provisions pour litiges comprennent également des provisions pour risques fiscaux. De telles provisions sont constituées lorsque le Groupe estime, dans le cadre de contrôles fiscaux, que l'administration fiscale pourrait

être amenée à remettre en cause une position fiscale prise par le Groupe ou l'une de ses filiales.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe Air France-KLM et ses filiales Air France et KLM (et leurs filiales) sont impliqués dans divers litiges dont certains peuvent avoir un caractère significatif.

21.1.4 Litiges en matière de législation anti-trust dans les secteurs du fret aérien

Air France, KLM et Martinair, filiale entièrement détenue par KLM depuis le 1er janvier 2009, ont été impliqués depuis février 2006 avec vingt-cinq autres compagnies aériennes dans des enquêtes diligentées par les autorités de la concurrence de plusieurs États concernant des allégations d'entente ou de pratiques concertées dans le secteur du fret aérien.

Au 31 décembre 2021, la plupart des procédures ouvertes dans ces États avaient donné lieu à des accords transactionnels conclus entre les trois sociétés du groupe et les autorités compétentes et au paiement d'amendes qui avaient mis fin à ces procédures, à l'exception de celle initiée par la Commission Européenne qui est toujours en cours.

En Europe, la décision de la Commission Européenne de 2010 à l'encontre de 11 opérateurs de fret aérien, incluant les compagnies du Groupe Air France, KLM et Martinair, a été annulée par le Tribunal de l'Union européenne le 16 décembre 2015 parce qu'elle contenait une contradiction concernant le périmètre exact des pratiques sanctionnées. La Commission Européenne a adopté le 17 mars 2017 une nouvelle décision à l'encontre des opérateurs susvisés, dont Air France, KLM et Martinair. Le montant total des amendes imposées au titre de cette décision au niveau de Groupe Air France-KLM est de 339

millions d'euros. Ce montant a été légèrement réduit de 15,4 millions d'euros par rapport à la première décision en raison du niveau inférieur de l'amende de Martinair pour des raisons techniques. Les entités du Groupe ont formé un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union Européenne les 29 et 30 mai 2017. Les audiences devant le Tribunal ont eu lieu en juin et juillet 2019.

La décision du Tribunal en mars 2022 a confirmé les amendes infligées aux sociétés du groupe Air France-KLM. Les sociétés du Groupe ont fait appel en juin 2022 devant la Cour de justice de l'Union Européenne, la décision étant attendue dans 16 à 24 mois. Le Groupe a maintenu une provision pour le montant total des amendes.

En Suisse, le Tribunal Administratif Fédéral a annulé en décembre 2022 la décision de l'autorité de la concurrence leur ayant imposé une amende de 4 millions d'euros pour incompétence. Par conséquent, la provision a été intégralement reprise au 31 décembre 2022.

Le montant total des provisions constituées au 30 juin 2023, s'élève à 355 millions d'euros pour l'ensemble des procédures n'ayant pas encore donné lieu à des décisions définitives. Il a été reclassé en position court terme au 30 juin 2023.

21.1.5 Litige engagé à l'encontre de KLM par (d'anciens) pilotes de fret de Martinair

En 2015, une plainte a été déposée contre KLM par 152 (anciens) pilotes de la compagnie aérienne Martinair, ci-après désigné « Vrachtvliegers ». En 2016 et 2018, le tribunal de première instance et la cour d'appel ont

statué en faveur de KLM et rejeté toutes les demandes des plaignants. Cependant, en novembre 2019, la Cour Suprême a jugé que le jugement de la cour d'appel n'était pas suffisamment motivé et a renvoyé l'affaire devant

une autre cour d'appel. Le 8 juin 2021, cette Cour d'appel a rendu son arrêt en faveur des plaignants, les anciens pilotes de Martinair, jugeant que le transfert du département cargo est qualifié de transfert d'entreprise.

Selon cette décision les droits et obligations découlant des contrats de travail de 116 pilotes de Martinair sont automatiquement transférés à KLM à compter du 1^{er} janvier 2014. En revanche, la Cour d'appel a rejeté la demande des plaignants de transférer également les droits relatifs à l'ancienneté accumulés chez Martinair.

Le 8 août 2021, les Vrachtliegers ont déposé des plaintes auprès de la Cour Suprême, réclamant que les droits relatifs à l'ancienneté accumulés chez Martinair soient transférés à KLM. Le 20 janvier 2023, la Cour Suprême a rejeté la demande des plaignants de transférer

également les droits relatifs à l'ancienneté accumulés chez Martinair. La Cour Suprême a toutefois également jugé que la décision de la Cour d'appel, dans laquelle la Cour rejette la même demande dans une situation de licenciement, n'était pas suffisamment motivée. Les plaignants n'ont pas encore entamé de nouvelle procédure devant une autre Cour d'appel pour ce dernier motif.

Les pilotes ont également déposé une seconde plainte au sujet de la mise en place par KLM de ce transfert d'entreprise. La date de l'audience est fixée au 15 novembre 2023.

En 2021, KLM avait enregistré une provision de 22 millions d'euros, inchangée sur 2022 et 2023.

21.1.6 Autres provisions

Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour contrats déficitaires, des provisions pour la quote-part des émissions de CO₂ non couvertes par l'allocation de quotas gratuits et des provisions pour

démantèlement de bâtiments construits sur le sol d'autrui.

21.2 Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages pour la plupart desquelles il n'a pas constitué de provisions dans ses états financiers, en conformité avec les règles comptables applicables. En effet, à ce stade des

procédures, le Groupe n'est pas en mesure d'apprécier de manière fiable les risques financiers liés à la plupart de ces litiges.

21.2.1 Litiges en matière de législation anti-trust dans le secteur du fret aérien

A la suite de l'ouverture en février 2006 des enquêtes de plusieurs autorités de la concurrence et de la décision initiale de la Commission Européenne de 2010, plusieurs actions civiles individuelles ou collectives ont été engagées par des transitaires et des expéditeurs de fret aérien dans plusieurs pays à l'encontre d'Air France, de KLM et de Martinair ainsi que des autres opérateurs de fret devant différentes juridictions.

Dans le cadre de ces actions, les transitaires et expéditeurs de fret aérien sollicitent l'attribution de dommages et intérêts pour compenser un prétendu surcoût causé par les pratiques anti-concurrentielles alléguées.

Même si des montants significatifs ont pu être mentionnés dans les médias, les dommages et intérêts demandés à l'encontre des défendeurs pris globalement (et non individuellement) n'ont pas été quantifiés ou n'ont pas été chiffrés avec précision ; de même la décision de la Commission Européenne à laquelle les demandeurs se réfèrent n'est pas encore définitive.

Les compagnies du groupe et les autres transporteurs impliqués dans ces actions s'opposent vigoureusement à ces actions civiles. Les principales actions civiles toujours en cours pour Air France, KLM et Martinair ont lieu aux Pays-Bas et en Norvège.

21.2.2 Autres litiges

Vol AF447 Rio-Paris

Air France a été mise en examen le 28 mars 2011, au lendemain de la mise en examen d'Airbus, pour homicides involontaires lors de l'accident de l'AF447 Rio-Paris du 1er juin 2009.

Une ordonnance de non-lieu en faveur d'Air France et d'Airbus a été rendue le 4 septembre 2019 par les juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Le Ministère public et la plupart des parties civiles ont fait appel de cette décision, la chambre d'instruction de la Cour d'appel se prononçant le 12 mai 2021 en faveur d'un renvoi d'Airbus et Air France devant la chambre correctionnelle du Tribunal Judiciaire de Paris.

Le procès pénal a eu lieu du 10 octobre au 8 décembre 2022 devant le Tribunal Correctionnel de Paris. Après un réquisitoire de relaxe du Ministère public, le Tribunal a rendu un jugement de relaxe le 17 avril 2023 fondée sur l'absence de lien de causalité entre les fautes retenues et l'accident. Le 27 avril 2023 le Parquet général a interjeté appel de cette décision, Airbus et Air France ont à leur tour fait appel de la décision pour contester les fautes respectives qui leur étaient reprochées.

Les audiences d'appel devraient intervenir dans un délai de 12 à 18 mois.

NOTE 22 PASSIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023			Au 31 décembre 2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunt subordonné à durée indéterminée en yens	127	-	127	142	-	142
Emprunt subordonné à durée indéterminée en francs suisses	383	-	383	381	-	381
OCEANE (emprunts obligataires convertibles)	492	-	492	487	-	487
Obligations liées au développement durable	1 000	-	1 000	-	-	-
Autres emprunts obligataires	1 683	-	1 683	1 686	-	1 686
Dettes de location financement avec option d'achat avantageuse	3 277	459	3 736	3 163	496	3 659
Prêt garanti par l'État français	-	-	-	2 606	-	2 606
Autres emprunts	1 262	180	1 442	1 191	293	1 484
Intérêts courus non échus	1	36	37	1	107	108
Total - Passifs financiers	8 225	675	8 900	9 657	896	10 553

Variation du passif financier

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Émission de nouveaux emprunts	Remboursement des emprunts	Variation de la conversion	Autres	Au 30 juin 2023
Emprunts à durée indéterminée en yens et francs suisses	523	-	-	(13)	-	510
OCEANE (emprunts obligataires convertibles)	487	-	-	-	5	492
Obligations liées au développement durable ⁽¹⁾	-	1 000	-	-	-	1 000
Autres emprunts obligataires	1 686	-	-	(3)	-	1 683
Dettes de location financement avec option d'achat avantageuse	3 659	400	(267)	(47)	(9)	3 736
Prêt garanti par l'État français ⁽²⁾	2 606	-	(2 500)	-	(106)	-
Autres emprunts	1 484	158	(202)	(2)	4	1 442
Intérêts courus non échus	108	-	-	(1)	(70)	37
Total	10 553	1 558	(2 969)	(66)	(176)	8 900

(1) En janvier 2023, le Groupe Air France-KLM a émis des obligations liées au développement durable pour un montant total de 1 milliard d'euros (se référer à la Note 3.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période").

(2) En mars 2023, le Groupe Air France-KLM a entièrement remboursé par anticipation les 2,5 milliards d'euros d'encours restants sur le montant initial de 4 milliards d'euros du prêt garanti par l'État français (se référer à la Note 3.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période"). Le produit de 106 millions d'euros constaté en résultat financier lié à la comptabilisation initiale de ce passif en utilisant la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif est présenté dans la colonne "Autres" de la variation du passif financier (se référer à la Note 12 "Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers").

Analyse par échéance

Les échéances des passifs financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Echéances en		
Fin d'année N	380	-
N+1	1 515	896
N+2	1 517	2 697
N+3	1 721	2 851
N+4	538	1 191
Au delà de 4 ans	3 229	2 918
Total	8 900	10 553

Au 30 juin 2023, les emprunts subordonnés à durée indéterminée de KLM sont inclus dans la ligne « au-delà de 4 ans ».

Les emprunts obligataires émis en 2016, 2020, 2021 et 2023 seront remboursés à leur date de maturité contractuelle.

Lignes de crédit

Le 18 avril 2023, Air France-KLM, Air France et KLM ont signé deux lignes de crédit renouvelables liées au développement durable avec un pool d'institutions financières internationales, pour un montant total de 2,2 milliards d'euros (se référer à la Note 3.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période"). La ligne souscrite par KLM remplace à la fois le prêt direct

accordé par l'État néerlandais et la facilité de crédit garantie par l'État néerlandais, qui ont tous deux été annulés par KLM.

Avec deux autres lignes de crédit disponibles chez KLM, le montant total disponible au 30 juin 2023 s'élève donc à 2,3 milliards d'euros.

NOTE 23 DETTE NETTE

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Passifs financiers courants et non courants	22	8 900	10 553
Dettes de loyers courantes et non courantes	17	4 046	4 152
Intérêts courus non échus	17 & 22	(55)	(127)
Dépôts relatifs aux passifs financiers		(102)	(101)
Dépôts relatifs aux dettes de loyers		(100)	(99)
Impact des dérivés devise/dettes		(15)	(35)
Passifs financiers (I)		12 674	14 343
Trésorerie et équivalent trésorerie	18	6 169	6 626
Valeurs mobilières de placement à plus de 3 mois		624	572
Obligations		987	811
Concours bancaires courant	18	(6)	(3)
Liquidités nettes (II)		7 774	8 006
Dettes nettes (I-II)		4 900	6 337

Au 30 juin 2023, les liquidités nettes comprennent 427 millions d'euros (contre 425 millions d'euros au 31 décembre 2022) nantis ou bloqués.

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2023
Dettes nettes à l'ouverture		6 337
Flux de trésorerie libre d'exploitation		(1 661)
Compensation payée à l'État Français		+90
Remboursement des titres subordonnés à l'État Français	19.2	+595
Émission nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée auprès de l'État Français	19.2	(728)
Coupons sur titres subordonnés et obligations subordonnées à durée indéterminée convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables contre des actions existantes	19.2	+52
Nouveaux/modifications contrats de location		+393
Effet du change latent sur la dette de loyer avion enregistrée en résultat global		(79)
Effet des dérivés sur la dette nette		+20
Effet du taux d'intérêt effectif sur prêts d'États	22	(106)
Variation de la conversion en résultat		(41)
Amortissement de la composante optionnelle des OCEANE		+5
Autres variations non monétaires de la dette nette		+23
Dettes nettes à la clôture		4 900

NOTE 24 AUTRES PASSIFS

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023		Au 31 décembre 2022	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dettes fiscales (y compris impôt société)	1 314	747	1 231	854
Dettes sociales	1 749	789	1 175	1 335
Passifs sur immobilisations	32	3	55	-
Produits constatés d'avance	932	33	877	34
Avances et acomptes reçues	430	-	412	-
Dettes diverses	298	124	307	120
Total	4 755	1 696	4 057	2 343

Les produits constatés d'avance sont principalement liés aux contrats de l'activité Maintenance.

NOTE 25 COMMANDE DE MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES

Les échéances des engagements de commandes fermes en vue d'achat de matériels aéronautiques s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
2nd semestre année N (6 mois)	1 250	-
Année N+1	1 682	1 782
Année N+2	2 259	2 004
Année N+3	1 455	1 985
Année N+4	1 696	1 474
Au-delà de l'année N+4	751	2 438
Total	9 093	9 683

Les engagements portent principalement sur des montants en dollar US, convertis en euros au cours de clôture de chaque période considérée. Ces montants font par ailleurs l'objet de couvertures.

Le nombre d'appareils en commande ferme en vue d'achat au 30 juin 2023 diminue de 12 unités par rapport au 31 décembre 2022 et s'élève à 166 appareils.

Cette évolution s'explique par la livraison de 12 appareils.

Flotte long-courrier (passage)

Le Groupe a réceptionné 3 Boeing B787 au cours de la période.

Flotte moyen-courrier

Le Groupe a réceptionné 9 Airbus A220 au cours de la période.

Flotte régionale

Le Groupe n'a réceptionné aucun appareil.

Type avion	Année de livraison	2ème semestre N (6 mois)	N+1	N+2	N+3	N+4	Au-delà de N+4	Total
Flotte long courrier - Passage								
A350	Au 30 juin 2023	7	6	5	-	-	-	18
	Au 31 décembre 2022	-	7	6	5	-	-	18
B787	Au 30 juin 2023	-	4	1	-	-	-	5
	Au 31 décembre 2022	-	3	4	1	-	-	8
Flotte long courrier - Cargo								
A350F	Au 30 juin 2023	-	-	-	2	4	2	8
	Au 31 décembre 2022	-	-	-	-	2	6	8
Flotte moyen courrier								
A220	Au 30 juin 2023	7	14	14	-	-	-	35
	Au 31 décembre 2022	-	16	16	12	-	-	44
A320 Neo	Au 30 juin 2023	-	-	7	15	24	13	59
	Au 31 décembre 2022	-	-	-	7	15	37	59
A321 Neo	Au 30 juin 2023	-	9	7	13	9	3	41
	Au 31 décembre 2022	-	-	9	7	13	12	41
Total	Au 30 juin 2023	14	33	34	30	37	18	166
	Au 31 décembre 2022	-	26	35	32	30	55	178

NOTE 26 PARTIES LIÉES

Il n'y a pas eu de mouvements significatifs sur les parties liées sur la période tant en termes de périmètre que de montants, à l'exception des opérations avec les États

français et néerlandais décrites en note 3.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période".